

## CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

- **NOUVEAU A PARTIR DU LUNDI 1<sup>er</sup> AOUT 2016** -

**A partir du 1<sup>er</sup> août 2016, la sous-préfecture facilite vos démarches pour les certificats d'immatriculation (cartes grises).**

> EN PERSONNALISANT VOTRE ACCUEIL PAR LA MISE EN PLACE DE RENDEZ-VOUS

A compter du 11 juillet 2016, vous pouvez prendre rendez-vous sur le site [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr); prendre un rendez-vous; Sous-Préfecture de la Tour du Pin; certificat d'immatriculation

Les personnes ne disposant pas d'internet peuvent prendre rendez-vous à partir de postes mis à leur disposition gratuitement dans les Maisons de services au public de l'arrondissement à ST CHEF, 3553 route de Chamont; MORESTEL, 574 rue Paul Claudel et LE PONT DE BEAUVOISIN, 82 Chemin des Pâquerettes.



> EN METTANT A VOTRE DISPOSITION UN «DEPOT-EXPRESS» EN L'ABSENCE DE RENDEZ-VOUS

Ce service de dépôt express est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30.

une boîte aux lettres spécifique (à droite dans le hall) est mise à votre disposition, vous permettant de déposer directement vos dossiers complets de changement de titulaire, de changement de domicile et de duplicata.

Des enveloppes par type de demande sont mises à votre disposition et vous pouvez être aidé par un agent «gilet rouge».



**Seul le règlement par chèque sera possible (à l'ordre du régisseur des recettes).**

Les dossiers en «dépôt-express» doivent impérativement être déposés complets (liste des pièces disponibles sur [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr); système d'immatriculation des véhicules ou auprès de votre mairie) et avec une enveloppe pré-timbrée à vos noms et adresses.

Les dossiers déposés complets sont traités en priorité par rapport aux demandes reçues par courrier.

Vous recevrez à domicile votre certificat d'immatriculation après traitement et expédition postale.

**ATTENTION : A compter du 1<sup>er</sup> août 2016, il n'y aura plus d'accueil au guichet hors prise de rendez-vous**